

# Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

## Compte rendu du Conseil Municipal du 19 Mars 2021

*Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 Mars 2021*

*Président : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD.*

<i>Etaient présents</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Hélène GUILLARD, Christelle NOYES, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Gérard TOCCANIER, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Marie MACHEREY.
<i>Excusés</i>	<i>Christelle GEORGES, Sébastien MOLLEX</i> <i>Madame Christelle GEORGES est présente à partir du point n° 5</i>
<i>Secrétaire de séance</i>	<i>Hélène GUILLARD</i>
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	<i>Présents : 13      Votants : 13</i>

**Le Conseil Municipal a voté le huis-clos de la séance, ce en vertu de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

### **1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 29 Janvier 2021**

Le Conseil Municipal approuve sans observation et à l'unanimité, le compte rendu du Conseil Municipal en date du 29 Janvier 2021.

### **2- Demande de remise gracieuse pour achat concession columbarium non utilisée**

Monsieur le Maire expose qu'un ancien administré de la Commune a acheté une case au columbarium le 22 juin 2011, pour la somme de 570.00 €.

Or cet emplacement n'a jamais été utilisé, et ne le sera pas car cette personne quitte la région.

Il demande au Conseil Municipal la possibilité de renoncer à cette concession et souhaiterait le remboursement d'une partie de la somme versée au prorata des années à venir (soit 285 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accéder à cette demande.

### **3- Choix de l'entreprise retenue pour la mission de détection d'amiante dans les établissements publics**

Monsieur le Maire expose qu'il est obligatoire de faire procéder à un repérage des matériaux ou produits qui peuvent contenir de l'amiante, dans les bâtiments communaux accessibles au public, construits avant 1997.

Il propose au Conseil Municipal de bien vouloir valider l'offre auprès de la Sté APAVE, le

repérage amiante serait effectué sur les bâtiments suivants : école, église, local pompiers et local tennis.

Les conditions tarifaires sont décrites ci-après ;

Visite sur place et rédaction du ou des rapports de diagnostic, repérage, examen visuel de tout ou partie du bâtiment selon contrat	650 € HT
Prélèvement et analyse d'un échantillon de matériau ou produit	40 € HT l'unité
Assistance pour constitution du dossier technique amiante ou dossier amiante parties privatives	200 € HT
Supplément pour réalisation des schémas de repérage pour l'ensemble des locaux, si plans des locaux non fournis par le souscripteur	150 € HT
Visite(s) supplémentaire(s) pour estimation des quantités (repérage amiante avant travaux ou démolition), en cas de locaux non visités ou d'investigations complémentaires à réaliser	400 € HT l'unité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de valider l'offre de la Sté APAVE et les conditions tarifaires proposées.

#### **4- Contrat de maintenance pour le défibrillateur situé à l'Espace culturel**

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 29 janvier 2021, le Conseil Municipal a décidé de souscrire un contrat de maintenance pour le défibrillateur installé à l'espace Culturel, auprès de la Société DRIVE DEVILBISS HEALTHCARE France.

Or il apparaît que cette société n'est pas habilitée à contrôler cette marque de matériel. D'autres sociétés de maintenance ont donc été contactées.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la Sté SECURIMED qui a fait une offre à 150.00 € HT/an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de valider l'offre de la Sté SECURIMED et les conditions tarifaires proposées.

*Arrivée de Mme Christelle GEORGES.*

#### **5- Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 11 décembre 2020, le Conseil Municipal a adopté son règlement intérieur.

Néanmoins ce règlement appelle de la part de la Sous-Préfecture l'observation suivante :

« L'article 9 du règlement prévoit que les commissions permanentes sont présidées par le Maire et que celui-ci peut déléguer à cet effet un Adjoint au Maire. Or l'article L 2 143-2 du CGDT précise que les vice-présidents des commissions municipales sont élus par les membres de chacune des commissions concernées. Un Adjoint disposant d'une délégation dans une thématique n'est pas automatiquement vice-président de la commission concernée par cette thématique, ce choix résultant d'une élection par les membres de la commission ».

Il est donc nécessaire de modifier le règlement en tenant compte de cette observation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de modifier l'article 9 de son règlement intérieur, « Les vice-présidents des commissions municipales sont élus par les membres de chacune des commissions concernées ».

*A noter : Les commissions communales devront donc élire chacune leur vice-Président, à l'occasion de leur prochaine réunion.*

## **6- Modification du règlement intérieur et des tarifs de la garderie et de la cantine**

Madame Sandrine TASSET rappelle au Conseil Municipal le règlement intérieur des services cantine, garderie périscolaire qui a été validé par délibération n° 2018-053 en date du 07 septembre 2018.

Elle expose la nécessité de modifier ce règlement intérieur pour prendre en compte les nouveaux horaires scolaires, qui seront appliqués dès le 26 avril prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les modifications apportées au règlement intérieur pour les services cantine et garderie périscolaire.

*Les élus souhaitent que chaque parent puisse être destinataire rapidement de ce nouveau règlement.*

## **7-Formation à destination des élus pour l'élaboration du budget communal**

Monsieur Jean-Louis GENY expose que le vote du Compte Administratif 2020 et du Budget Primitif 2021 auront lieu le 09 avril 2021.

Il rappelle les règles applicables à la comptabilité publique et ce en vue de faciliter la prochaine réunion.

## **8- Lecture des décisions du Maire**

Paielement d'une facture de 1740.00 € TTC, à la Sté COVATEAM pour la DPO externalisée 2021.

Paielement d'une facture de 1969.80 € TTC, à l'Entreprise Frédéric MANGIN pour le remplacement de circulateurs sur la chaudière de l'école primaire.

Paielement d'une facture de 1080.96 € TTC, à la SARL COMESTAZ pour le remplacement de pneus sur le tracteur.

Déclarations d'intention d'aliéner

<b>Propriétaire</b>	<b>Situation du bien</b>	<b>Parcelles</b>	<b>Décision</b>
ABRAHAM Isabelle	Grande Rue	AM 67 et 68	Pas de préemption

## **9- Questions diverses**

Régis MOLLEX :

*Souhaite connaître l'avancée du dossier de l'achat par la Commune d'un terrain situé à Eilloux et appartenant à M. FROMENT, destiné à créer des places de stationnement. « Ce serait*

*bien que cela puisse être fait avant l'été, car la cascade d'Eilloux attire des visiteurs et il n'y a pas assez de places de stationnement ».*

*Le Maire lui répond que le dossier est complet, mais chez le notaire, en attente d'une date de signature.*

*Demande s'il existe des subventions qui permettraient de réhabiliter le patrimoine communal, notamment les fours.*

*Monsieur Jean-Louis GENY lui répond qu'il doit assister prochainement à une réunion avec le Conseiller Départemental, qu'il va se renseigner sur le sujet.*

*Demande s'il est possible de fixer les réunions du Conseil Municipal à 19h30 au lieu de 19h00 comme actuellement.*

*Il a donc été décidé que les réunions du Conseil Municipal auraient lieu à 19h30 l'été et à 19h00 l'hiver. Ceci sera mis en place après la réunion du 09 avril 2021.*

Laurent BERNARD :

*Expose qu'un camion gêne régulièrement la circulation, il est garé dans le virage à Eilloux.*

*S'interroge sur la façon dont les agriculteurs et viticulteurs pourront continuer à faire leur métier dans de bonnes conditions. En effet il expose qu'il est régulièrement interpellé verbalement et accusé de ne pas respecter la nature (traitement sur les vignes / épandage de fumier...). Ne serait-il pas important de faire un article dans l'écho des hameaux sur la bienveillance, la cohabitation et le bien vivre ensemble, car il trouve cette situation et ces remarques de plus en plus difficiles à supporter.*

Christelle GEORGES :

*Constate la vitesse excessive à Eilloux et demande s'il est possible de faire quelque chose. Le Maire lui répond que l'incivilité est malheureusement difficile à combattre, ceci relève de la responsabilité de chacun.*

*Il ajoute qu'un arrêté de circulation va être pris pour limiter la vitesse à 50 Kms sur la portion de route comprise entre la gare SNCF et le barrage.*

Elisabeth TRAVAIL :

*Informe que sept personnes de la Commune ont pu se faire vacciner au Clos de Grex, car il restait des doses non utilisées lors de la vaccination des résidents.*

*Marie MACHEREY ajoute qu'il devrait y avoir très prochainement de la place à Belley pour se faire vacciner et qu'un centre a ouvert à Bellegarde.*

Sandrine TASSET :

*Informe que la commission affaires scolaires travaille actuellement sur le choix du prestataire cantine, car le contrat avec le fournisseur actuel LEZTROY arrive à échéance fin Août 2021.*

*Le Conseil Municipal des jeunes est en train de se mettre en place.*

Jean-Louis GENY :

*La prochaine commission urbanisme et environnement aura lieu le 30 mars.*

Monsieur le Maire :

*Expose que les pompiers ont reçu les BIP. Il précise que ces BIP sont actuellement destinés à recevoir les alertes générales, ils seront par la suite paramétrés pour rentrer les gardes de chaque pompier.*

*Expose que la pose de containers à ordures ménagères est actuellement à l'étude sur la Commune, le choix s'est porté sur des containers aériens qui seront placés sur des dalles en béton lorsque le sol n'est pas stable.*

*Damien GUICHON déplore le fait que ni le choix des containers, ni les emplacements n'aient été vus par l'ensemble des élus. Il estime qu'il y a des endroits stratégiques sur la Commune où il aurait peut-être été plus judicieux de mettre des containers semi enterrés.*

*Hélène GUILLARD demande si à l'occasion de la mise en place de ces containers il a été prévu de changer les containers du tri sélectif, qui sont pour beaucoup en mauvais état. Le Maire lui répond que cette décision appartient au SIEFAGE et qu'il n'en n'a pas connaissance.*

Régis MOLLEX :

*Demande si les déchetteries de la CCUR vont décider de restrictions pour les professionnels. Monsieur le Maire lui répond que non.*

*Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres points à aborder.*

*Sans observation, ni question, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 45.*

**Le Maire,  
Patrick CHAPEL**